

<p align="center">RELEVÉ DE CONCLUSION 19 JANVIER 2005</p>

Présents :

Elus municipaux :

Annie COUTUREAU, co-présidente Elue, Nicole GRAVAT, Adjointe au Maire.

Membres titulaires et membres suppléants :

Philippe AUTRET, Jacques BANQUY, Bernard CARENTON, Jean CHATELIER, Jean-Michel CORDEAU, Nadège DOUCET, Anne-Marie FAVREAU, Jean-Michel FOUILLET, Henri GIRARDEAU, Louis GODET, Yannick METAIS, Josseline MUSCAT, Michel NICOLLE, Elisabeth RAFFIN, Patrick ROUSSE, Jean-Baptiste ROUSSEAU, Daniel THIBAUT, Patrick VEILLON.

Agents municipaux :

Gérard LABORDERIE, Coordinateur technique quartier, Annie BONNET, Agent d'Accueil MCSP, Nathalie SENE, Assistante Conseils de quartier.

Excusé(s) :

Dominique GUIBERT, Conseiller municipal, Robert PLANTECOTE, Adjoint au Maire, Patrick FAZILLEAU, Michèle LABIDOIRE, Alain ROUSSEAU, Denise TROMAS.

Absent(e)s :

Patrick DESBOIS, Martine FROMAGET, Michel GELIN, Isabelle PAQUET, Alain PELAUD.

<p>Objet : validation du relevé de conclusion de l'assemblée générale du 17 novembre 2004.</p>	
---	--

Réponse Mairie

Le conseil de quartier vote à l'unanimité le relevé de conclusion.

<p>Objet : bilan de la réunion du 7 décembre 2004 sur la programmation de la ville intégrant les priorités 2005. L'Impasse de l'Abbaye ne figure pas dans les priorités 2005, il faudrait la citer.</p> <p>Objet : lieux d'implantation de la salle des fêtes. Gérard LABORDERIE rappelle que neuf hypothèses avaient été avancées au départ. En étudiant les avantages et inconvénients de chacune d'elles, les hypothèses 1, 2, 3, 5, 6 et 8 ont été abandonnées. Les membres du bureau ainsi que la commission aménagement/cadre de vie/équipement ont donc conservé les propositions 4, 7 et 9. Hypothèse 4 : implantation rue de la Roussille face à l'IED, Hypothèse 7 : implantation sur le site « Les Gardoux » (à proximité du bourg), Hypothèse 9 : implantation entre l'Avenue de Sevreau et le Chemin Vert. Les trois hypothèses sont présentées avec trois types de critères (nuisances engendrées, urbanisme, coûts) dans le document ci-joint dans le dossier.</p> <p>Réponse Mairie/Proposition Conseil Le critère des nuisances que la salle des fêtes peut engendrer est important, c'est pourquoi le site « Les Gardoux » ne semble pas approprié. Le document présenté est un bon support. Le conseil de quartier aura toute l'opportunité d'en discuter lors des prochaines réunions. Annie COUTUREAU suggère de visiter les lieux d'implantation afin de se faire une opinion samedi 5 février à 10h00 devant la salle des fêtes. Les membres du bureau et ceux de la commission aménagement/cadre de vie/équipement recevront une invitation. Le Moulin de l'usine Rousseau fera partie de la visite.</p> <p>Objet : points sur les dossiers ➤ Arrêt de bus face à l'IED : les terrains classés en zone agricole appartiennent à M. BONNEAU, mais ils sont exploités par un agriculteur M. MOREAU. Le propriétaire a donné son accord sur le principe d'acquisition de la raquette de retournement du bus, reste à obtenir l'accord de l'exploitant. Si une partie du terrain est grévée, l'exploitant envisagera d'acheter le terrain pour maintenir le passage de ses machines agricoles.</p> <p>Réponse Mairie/Proposition Conseil Michel NICOLLE : « Cela fait quinze ans que je me bagarre pour qu'il y ait un arrêt de bus. Je comprends fort bien les intérêts du propriétaire et de l'exploitant. Des essais ont été faits avec un bus devant l'établissement pour vérifier la surface nécessaire à ce retournement. Celle-ci me paraît ne pas gréver de façon phénoménale le terrain actuel exploité. On tergiverse depuis quinze ans, cela va de l'intérêt des enfants. Je ne sais pas combien il existe d'arrêts de bus comme celui-là. Il faut négocier fermement et je suis preneur pour participer aux négociations. 80 % des enfants accueillis sont d'origine niortaise. J'ai trouvé qu'à un moment donné on glissait sur une utilisation globale. L'arrêt de bus ne dépend pas du lieu d'implantation de la salle des fêtes, qu'elle soit située ou non face à l'IED. Il faut bien dissocier l'arrêt de bus de la salle des fêtes. » Annie COUTUREAU : « j'ai rencontré M. JACQUET, le service TAN est prêt pour ce projet. Il est effectivement important de dissocier l'arrêt de bus de la salle des fêtes. »</p> <p>➤ Plan de quartier (parking de l'impasse du Port des Pêcheurs) : une réflexion intégrant une demande de mobiliers (tables d'orientation) a été engagée. Elle va nécessiter du temps, le nouveau marché sera attribué en fin d'année 2005. La commission du conseil de quartier donnera son accord sur le choix du mobilier.</p> <p>➤ Aménagement du Port Lateau : ce projet doit faire l'objet d'une étude spécifique pour un aménagement élaboré et valorisant car cet espace se situe dans le secteur de la Coulée Verte, un simple goudronnage ne serait donc pas suffisant.</p> <p>Réponse Conseil Lorsque la fiche de proximité a été signée, il avait été indiqué que l'aménagement du Port Lateau serait fait en 2004, notamment le réaménagement du bas. Le projet est désormais reporté en 2005. Le Conseil de quartier aimerait la remise en état du Port Lateau avant l'aménagement de la Coulée Verte prévue en 2006. Par ailleurs, le Port Lateau doit être aménagé avant l'arrivée du bateau à chaîne.</p> <p>➤ Bateau à chaîne : la DDE a transmis le dossier à la Commission de Surveillance des Bateaux de Nantes qui donnera son approbation pour le bateau. Cette barque insubmersible a une capacité d'accueil de cinq personnes.</p> <p>➤ Eclairage Avenue de l'Espérance : l'éclairage de cette rue est dépassé, c'est pourquoi la commission voirie propose au Conseil de quartier de financer la réfection de l'éclairage public (à partir du premier ralentisseur, côté bourg Saint Liguairé, jusqu'à la rue des Marais). Le conseil de</p>	
---	--

<p>quartier vote le financement, une fiche de proximité est établie.</p> <p>➤ Rue de la Levée de Sevreau : les suggestions émises lors du conseil de quartier du 17 novembre 2004, ont été prises en compte et intégrées dans le projet de réaménagement par le service voirie. Francis BONNIN proposera le projet dans les mois à venir.</p>	
<p>Réponse Conseil</p> <p>Prévoir un ralentisseur dans cette rue n'est pas forcément le plus approprié. Il faut envisager une remise au norme des ralentisseurs qui sont trop élevés notamment pour le passage du bus.</p> <p>Le conseil de quartier propose de déplacer le passage piétons de l'arrêt de bus de la rue de la Levée de Sevreau situé entre le « U » de la rue Fragonard, de manière à ce qu'il soit derrière le bus et non devant. Une fiche de proximité est établie.</p>	
<p>➤ Rue des Boutinets : le sens unique n'a pas été concrétisé dû à la pétition. Le conseil de quartier ne peut prévaloir sur l'avis des riverains.</p>	
<p>Réponse Mairie/Proposition Conseil</p> <p>Intervention des riverains : « en septembre 2004, il devait y avoir une réunion de concertation pour les riverains de la rue des Boutinets, elle n'a pas eu lieu, à la suite de cela des décisions ont été prises sans qu'aucun riverain ne soit contacté. Devant l'avancée du projet, les riverains de la rue des Boutinets et de la rue du Pont Rouge ont décidé d'envoyer une pétition pour faire part de leur mécontentement. Les habitants de la rue des Boutinets ne sont pas opposés au sens unique ou à d'autres propositions mais ils regrettent d'avoir lu dans un courrier, que le sens unique avait été demandé par les gens de la rue des Boutinets pour la rue du Pont Rouge. Par ailleurs, les riverains souhaiteraient connaître les comptages effectués rues du Pont Rouge, de la Tiffardière et du Huit Mai. Nous sommes disposés à entendre toutes les solutions possibles à condition que l'on nous demande notre avis. »</p> <p>En ce qui concerne les trois comptages, un est tombé en panne, un second comptage ne s'est pas effectué à cause d'une grève. Un autre comptage a été demandé au service voirie, mais cela n'a jamais abouti.</p> <p>Le résultat du comptage sera demandé au service voirie.</p> <p>Annie COUTUREAU suggère de procéder à une consultation de l'ensemble des riverains des deux rues, sous forme de questionnaire à distribuer dans les boîtes aux lettres. Il reste à élaborer ensemble ce questionnaire. Les résultats seront présentés au cours d'une réunion publique.</p> <p>- Qu'en est-il des travaux hydrauliques ?</p> <p>Nicole GRAVAT : « les travaux ont été retardés car la ville de Niort a demandé au service compétent que la route ne soit pas coupée. Cela va prendre un certain temps et la circulation sera alternée. La Communauté d'Agglomération de Niort se charge de l'assainissement qui demandera de gros travaux. L'assainissement ne s'effectuera pas en même temps que les travaux hydrauliques. »</p> <p>Le long du talus de la rue des Boutinets il y a des bornages, y a-t-il des intentions d'élargissement ?</p> <p>Gérard LABORDERIE va se renseigner.</p>	
<p>Objet : Couleurs Quartiers</p> <p>Le comité éditorial s'est réuni le 17 janvier, il faut dès maintenant envisager les sujets du prochain Couleurs Quartiers qui paraîtra en février 2005. Différents points ont été évoqués (les journées de la démocratie du 28 et 29 janvier, le renouvellement des conseils de quartiers, le portail de la Ville de Niort...etc).</p>	
<p>Objet : questions autres</p> <p>➤ Incinérateur : Annie COUTUREAU indique que Philippe AUTRET lui a envoyé un courrier daté du 23 décembre pour signaler qu'il était très sensible au choix du lieu d'implantation et il lui demandait de le prévoir à l'ordre du jour de ce conseil de quartier. La délibération a été votée par la CAN (les élus de la ville de Niort avaient voté contre). Des réunions sont prévues pour débattre sur le sujet.</p> <p>➤ Marais de Galucher : un programme de conservation et de valorisation est envisagé, Annie COUTUREAU remet le dossier à M. GODET pour l'étudier. Amaury BREUILLE se met à la disposition de la commission aménagement/cadre de vie/équipement pour échanger sur ce point.</p> <p>➤ Cheminement piéton : le conseil de quartier est d'accord sur le principe des escaliers, car l'aménagement qui était demandé pour les personnes en situation d'handicap nécessiterait des travaux trop importants sur la rue du Huit Mai. Les conseillers de quartier votent donc à l'unanimité son financement, à hauteur de 15 000 euros et souhaitent que les travaux soient réalisés dans les meilleurs délais, tout en soulignant que cela reste une réponse intermédiaire.</p> <p>➤ Transfert de la MCSP vers les locaux de la MCPT : la commission aménagement/cadre de</p>	

vie/équipement a rédigé un courrier (daté du 18 janvier 2005) à l'attention du Maire, signalant les conditions inacceptables d'accessibilité pour les personnes âgées et pour les personnes en situation d'handicap à la MCSP de Saint Liguair. C'est d'ailleurs la seule MCSP sur Niort qui ne soit pas accessible aux personnes en situation d'handicap.

➤ Rue de la Tiffardière : M. MAGNEIN a rédigé un courrier demandant l'interdiction de stationner à partir de la rue de la Tiffardière ainsi que l'installation d'une barrière automatique avant la passerelle du Moulin. M. MARTIN (Yachting Club) et Gérard LABORDERIE vont travailler ensemble sur ce point.

➤ Co-financement inter-quartiers : le conseil de quartier Nord suggère aux autres quartiers de co-financer un sonomètre (mesure le bruit) et un cinémomètre (évalue la vitesse). Ces deux machines seront à la disposition de tous les quartiers. La participation pour chaque quartier est d'environ 2000 euros. Le conseil de quartier de Saint Liguair se prononcera lors du prochain conseil de quartier.

➤ Distribution de l'Info Quartier : certaines rues ne reçoivent pas l'Info Quartier

- rue de la Roussille,
- rue de la Levée de Sevreau,
- rue de la Prairie,
- rue Xavier Bernard,
- rue de la Chaume,
- rue de la Règle.

➤ Station d'épuration : un site a été découvert, un rapport a été remis, la DRAC renonce à ce site, les fouilles sont donc terminées. Les travaux débuteront début mars 2005.

PROCHAINES REUNIONS

BUREAU

Mardi 22 février : 20h30, MCSP

CONSEIL DE QUARTIER

Mardi 8 mars : 20h30, Salle des fêtes